

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS

DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2546**

commune (s) : Villeurbanne

objet : Acquisition du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue de Francis de Pressensé et appartenant à monsieur Jean-Louis Kazan

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2546**

commune (s) : Villeurbanne

objet : **Acquisition du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue de Francis de Pressensé et appartenant à monsieur Jean-Louis Kazan**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine envisage l'acquisition d'un bien dans la copropriété située 110, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville, îlot délimité par les rues Jean Bourgey, Francis de Pressensé, le cours Émile Zola et la rue Hippolyte Kahn.

Il s'agit d'un local d'une superficie de 34,83 mètres carrés, au rez-de-chaussée du bâtiment A situé au nord de la parcelle, formant le lot n° 1 ainsi que les 150/1000^e des parties communes générales attachés à ce lot.

Monsieur Kazan accepterait de céder le bien lui appartenant au prix de 60 000 €, libre de toute location ou occupation, admis par France domaine ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de France domaine rendu le 24 février 2011 ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Communauté urbaine, pour un montant de 60 000 €, du lot n° 1 du bâtiment A de la copropriété située 110, rue Francis de Pressensé à Villeurbanne et appartenant à monsieur Jean-Louis Kazan, en vue de la réalisation du projet urbain du centre-ville.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A 2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 2121, le 15 février 2010 pour la somme de 4 000 000 €.

4° - Le montant à payer sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2011 - compte 213 800 - fonction 824, pour un montant de 60 000 € correspondant au prix de l'acquisition et de 1 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.